



Infos communales Saint-Médard 2020

COMPTE RENDU du Conseil Municipal

Du vendredi 4 décembre 2020

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR – Laure SIRGUEY – Valérie AUBRY – Cédric BECKER - Céline BLONDEAU – Marc BOUTEILLE – Claudine FARGIER - Michel FAURE - Valentino GOFFART - Yves LAURANSON - Françoise MERLLIE - Cédric NICLOU – Sophie THIVILLIER

A l'ordre du jour :

- Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Forez-Est
- Mise en place d'un règlement intérieur
- Rétrocession de la voirie du domaine des poètes à la commune
- SIEL : Adhésion au groupement d'achat des énergies
- MAGE : Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement
- Tarifs périscolaires 2021
- Convention relative à l'adhésion au service Pôle Santé au travail
- Station d'épuration par filtres plantés de roseaux
- Délibérations modificatives
- Modification du Protocole d'accord acquisition de matériel de désherbage
- Questions diverses





Au vu de la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19, nous avons le regret de vous annoncer l'annulation de la cérémonie des vœux, édition 2021.

Dimanche 17 janvier à 10 heures

- Assemblée Générale du Comité des Fêtes à la salle d'animation

Vendredi 29 janvier 2021 à 19 heures

- Conseil municipal



Approbation du rapport de la CLECT

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Forez-Est

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe son conseil municipal que la Communauté de Communes de Forez-Est a mis en place **un fonds d'aide exceptionnelle** afin de soutenir les petites entreprises avec points de vente du territoire fortement impactées par les conséquences de l'épidémie de COVID 19. Cette aide, prenant la forme d'une **subvention forfaitaire** de 1 000 euros par demandeur, est financée à hauteur de 800 euros par la CCFE et 200 euros par la commune d'implantation du commerce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le rapport en date du 16 novembre 2020 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est portant validation sur le mécanisme de répartition pour la révision libre de l'attribution de compensation de 2021 et de la fixation de l'attribution de compensation de 2021 de la commune.

Mise en place d'un règlement intérieur

Valérie DA FONTE, Première adjointe, a présenté le **règlement intérieur du Conseil Municipal** de Saint-Médard. En effet, l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de **fonctionnement interne**, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.



Rétrocession de la voirie du domaine des poètes à la commune

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES expose aux membres du Conseil Municipal la **demande formulée par les colotis** du Lotissement dénommé **Domaine des Poètes** quant à l'intégration au domaine public des différentes parcelles cadastrées, alors constitutives des **voiries et espaces communs** dudit Lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver à titre gratuit, la mutation foncière. L'intégralité des frais d'acquisition sera supportée par la commune, à savoir 202 euros TTC.



SIEL : Adhésion au groupement d'achat des énergies

Anthony TISSEUR, Adjoint, rappelle que le SIEL- Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie et à tout organisme public du département.

Il informe également le conseil municipal qu'après **étude de ce dossier et après avoir suivi une visio-conférence**, il fait bénéficier **à la commune d'une économie de 2022 euros**, au niveau de l'électricité.

MAGE : Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Laure SIRGUEY, adjointe, présente au conseil municipal, en quelques mots les services de la MAGE, Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau. La MAGE a essentiellement **une mission d'assistance technique** et est nécessaire pour les collectivités.

Elle conseille sur la protection des captages, la production, le traitement et la distribution d'eau potable. Elle aide également à la rédaction des documents réglementaires, rapport prix et qualité du service, règlement de service. Et c'est un appui pour la réalisation de documents techniques comme le cahier d'exploitation, les fiches de renseignements pour les travaux sur réseau...



L'élue rappelle que pour la **Station d'Épuration par filtres plantés de roseaux**, la MAGE sera très utile et souligne aussi que la MAGE est étroitement liée à la DDT, Direction Départementale des Territoires.

Le conseil approuve **à l'unanimité le renouvellement de la Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le département : MAGE.**

Tarifs périscolaires

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES rappelle à son conseil que suite à des remarques pertinentes d'une élue, les tarifs périscolaires et notamment les tarifs de la garderie doivent être revus.

Monsieur le Maire **remercie le groupe de travail composé de Claudine FARGIER, Sophie THIVILLIER et Céline BONDEAU.**

Le principe de la tarification va être revu l'année prochaine avec ce même groupe de travail et en attendant, les tarifs de la garderie ne changent pas.

Convention relative à l'adhésion au service Pôle Santé au travail

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES expose que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire a communiqué à la commune un projet de convention dédié à la **médecine professionnelle et préventive au bénéfice des agents**. Il convient alors de renouveler l'adhésion au Service Pôle Santé au travail. Le coût d'adhésion pour l'exercice 2021 s'élève à 94 euros dont 7 euros de participation aux frais de gestion. A noter que le coût en 2020 était de 92 euros. Le conseil approuve cette adhésion à l'unanimité.

Station d'épuration par filtres plantés de roseaux

Laure SIRGUEY, adjointe, rappelle que la commune dispose de deux stations de traitement, un **filtre planté de roseaux** au lieu-dit Sagnelonge, d'une capacité de 20 EH (Equivalent Habitants) et une **station d'épuration** boues activées au lieu-dit Feytibout, d'une capacité de 800 EH.

Les eaux usées du secteur du Tinchon et de la Chevillonnière sont pompées à partir d'un poste de refoulement situé en point bas du secteur du Tinchon jusqu'au bourg. Elles sont ensuite traitées à la station de Feytibout. Le nombre d'équivalent-habitant concerné par ce pompage est estimé à 135 EH. Le poste est soumis à des surcharges régulières et est sujet à des dysfonctionnements récurrents.

Le diagnostic de la station d'épuration de Feytibout met en évidence une station conforme malgré les intrusions d'eaux pluviales et les volumes d'eaux claires parasites. La station fonctionne cependant au maximum de sa capacité organique (805 EH) avec une capacité d'accueil résiduelle nulle. En lien avec le développement démographique de la commune, la station d'épuration nécessite une requalification et mise en conformité.

Ainsi, afin de dégager de la capacité sur la STEP de Feytibout, **deux scénarii** ont été étudiés lors du diagnostic et schéma directeur d'assainissement de 2017 :

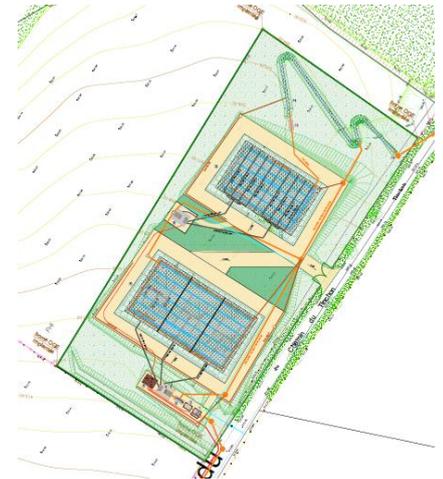
- ✚ Remplacement de la station d'épuration de Feytibout : 1 200 000 €HT de travaux
- ✚ Mise en place d'un filtre planté de roseaux au niveau du poste de refoulement du Tinchon : 234 000 €HT de travaux

L'élue propose de retenir **la deuxième solution beaucoup moins onéreuse** à savoir : l'aménagement d'un filtre planté de roseaux d'une capacité de 200 EH (charge future considérée au-delà de 2050), en lieu et place du poste du Tinchon, avec un rejet à La Gimond. La filière épuratoire serait composée de deux étages de filtration à écoulement verticale avec une alimentation gravitaire sur les deux étages.

Elle présente le projet à l'assemblée délibérante et fait état du coût total pour cet aménagement à savoir la somme de 294 032.80€ HT, soit 347 724.60€ TTC comprenant l'acquisition du Terrain au Tinchon, l'étude géotechnique, les honoraires du coordonnateur SPS, (coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé), du relevé topographique et les travaux à proprement parlé.

Ce projet demandant un financement conséquent, Mme l'adjointe souhaite solliciter **des subventions auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'appel à partenariat 2021 « Eau et milieux aquatique »**, après de l'agence de l'eau Loire Bretagne et auprès de la Bulle Verte.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal et **Monsieur le Maire remercie Laure SIRGUEY**. L'étude avant-projet réalisée par l'élue elle-même, permet une économie à la commune de près de 20 000 euros.



Délibérations modificatives

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES informe les conseillers de la nécessité de revoir les crédits votés au budget primitif communal afin que tous les postes de dépenses soient alimentés correctement. C'est un simple « jeu » d'écriture. **Approbation à l'unanimité.**

Modification du Protocole d'accord acquisition de matériel de désherbage

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES rappelle qu'un protocole d'accord avait été conclu le 13 juin 2017 avec les communes de Saint-Galmier et de Chamboeuf concernant **l'utilisation d'un matériel de désherbage**. Il explique que l'utilisation effective du matériel de désherbage par les Communes de Chamboeuf, Saint-Galmier et Saint-Médard-en-Forez ne correspond pas à la clé de répartition définie lors de l'acquisition du matériel. **Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

QUESTIONS DIVERSES

Point sur l'urbanisme

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES a tenu à présenter à son conseil municipal en toute transparence, l'ensemble des demandes de permis et des déclarations préalables depuis l'installation du conseil. Présentation faite par Nadine ESCOT, Secrétaire générale et très appréciée par les conseillers.

Présentation du bulletin municipal

Valérie DA FONTE, adjointe, a présenté le Bulletin Municipal 2020 qui sera distribué sur cette fin d'année avec la feuille d'infos de décembre. Monsieur le Maire a remercié la commission communication et a souligné la qualité de ce bulletin fortement apprécié par les villageois.

Distribution des colis du CCAS

Les colis du CCAS seront distribués avant le 24 décembre, aux aînés de 70 ans et plus qui ont répondu favorablement au coupon-réponse.

Suite dossier des Consorts Fontvieille

Les Consorts Fontvieille ont décidé de saisir le Tribunal Administratif de Lyon pour obtenir l'abrogation du PLU de la commune de Saint-Médard-en-Forez.

Calendrier de la collecte de 2021



Les **conteneurs ne sont pas une décoration alors rentrons les !**

Les conteneurs doivent être sortis le soir la veille du jour de collecte et rentrés le jour même. Sortir et rentrer ses poubelles est une obligation et un geste citoyen aussi. Au-delà de la pollution visuelle, la présence intempestive des poubelles sur les trottoirs constitue un obstacle contraignant pour les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite obligés d'emprunter la chaussée pour les contourner. Rentrer ses poubelles c'est donc aussi penser à la sécurité de chacun !
Un petit geste pour un meilleur vivre ensemble et pour des rues plus belles et plus sécurisées !

En dehors des jours de collecte, je rentre mon bac !



ADOPTONS LES BONS GESTES
SORTONS LES POUBELLES
LA VEILLE !

Le secteur collecté tous les 15 jours se fera désormais en **semaine IMPAIRE** à partir du 4 janvier, et non plus en semaine paire.

Prochaine collecte Tri sélectif :

Mardi 5 janvier, semaine 1

Prochaine collecte ordures ménagères :

Mercredi 6 janvier, semaine 1

Message de la chasse communale de Saint-Médard

Voici le message des chasseurs :

« Nous tenons à vous signaler **des dégradations** survenues par des personnes mal intentionnées, sur **des volières à gibier et sur des miradors**. Il est rappelé que ces installations relèvent du **domaine privé** et qu'elles se trouvent sur des **propriétés privées** également.

Que dit la loi ? Aucune personne ne peut entrer dans une propriété privée sans le consentement préalable du propriétaire.

Les services de gendarmerie ainsi que les gardes de l'OFB, Office Français de la Biodiversité ont été avertis pour une mise sous surveillance et une verbalisation des personnes se trouvant à proximité de nos installations sans y être autorisées.

Aussi, si vous voyez des personnes dégradant nos installations, nous vous serions reconnaissants de contacter directement la gendarmerie ».

INFOS COMMUNALES

COVID 19 : Tests de dépistage : Protégez-vos proches, protégez-vous !

Il serait en effet dramatique que notre région soit confrontée à une troisième vague de propagation de la COVID19.

C'est pourquoi une grande campagne de dépistage aura lieu à Feurs, pour les communes à proximité, les 18, 19 et 20 décembre, place Nigay, parking de l'hôpital à Feurs de 9h à 16h.

FAITES-VOUS TESTER à FEURS

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Feurs

vendredi, samedi et dimanche
18, 19 et 20 décembre

COVID-19 | PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS NOS PROCHES

PLACE NIGAY - PARKING DE L'HOPITAL - DE 9h à 16h

Ces tests sont évidemment gratuits, se munir seulement de sa carte vitale.

Permanence pour récupérer badges d'accès aux conteneurs collectifs pour le Bourg

Les personnes concernées vont recevoir un courrier personnalisé, les informant de la date de permanence **le jeudi 24 décembre de 10 à 14 heures à la salle des fêtes**.

Apporter ce jour-là, les poubelles jaune et verte, propres, mises à disposition par la CCFE, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. En cas d'impossibilité de venir à la permanence, vous pouvez demander à un tiers de vous remplacer muni d'une attestation sur l'honneur de votre part.

Campagne fleurissement et cadre de vie : Notre commune a reçu son diplôme



**FLEURIR
LA LOIRE**
2020



CAMPAGNE FLEURISSEMENT
ET CADRE DE VIE EN LOIRE



INFOS DIVERSES

Bibliothèque

Pour information, la bibliothèque réouvre ses portes à partir du samedi 5 décembre de 9h30 à 11h30.



Attention : Respect des gestes barrières – port du masque obligatoire - Distanciation sociale.

La bibliothèque sera fermée le samedi 26 décembre.

Ludothèque itinérante



Pour continuer à vous proposer des prêts de jeux, face à la crise sanitaire, la Ludothèque communautaire met en place des retraits en DRIVE, dans les communes grâce aux deux "Ludo'mobiles" (camionnettes de la ludothèque).

Ces prêts seront effectués dans le respect des règles sanitaires (gestes barrière, mise en quarantaine puis nettoyage des jeux, etc...).

Pour cela il vous suffit de réserver vos jeux en avance (<https://www.forez-est.fr/culture-loisirs-forez-est/ludotheque>) et nous vous les apporterons le jour souhaité.

Si vous n'êtes pas encore adhérent, contactez-nous !



► SAINT-MÉDARD-EN-FOREZ
De 15h45 à 16h45
(Parking rue de Bellevue)

Réouverture des bureaux d'information touristique de Forez-Est

Les bureaux d'information touristique de l'office de tourisme ont rouvert ce mardi 1er décembre aux horaires habituels :

- **Chazelles-sur-Lyon** : le lundi de 14 à 18h, du mardi au vendredi de 9 à 12h et de 14 à 18h.
- **Feurs** : le lundi de 14 à 18h, du mardi au vendredi de 9 à 12h et de 14 à 18h et le samedi de 9 à 12h.
- **Montrond-les-Bains** : le lundi de 14 à 18h, du mardi au vendredi de 9 à 12h et de 14 à 18h.
- **Panissières** : le lundi de 14 à 18h, mercredi et vendredi de 9 à 12h et de 14 à 18h et le samedi de 9 à 12h

A l'approche des fêtes, nous avons mis en place deux nouveautés sur le mois de décembre.

Jusqu'au 24 décembre, nous proposons un grand jeu-concours de l'aveut pour patienter avant Noël. Un lot surprise issu de la boutique est à gagner chaque jour. Pour ce faire, il suffit de remplir le bulletin de participation disponible dans nos bureaux d'info et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet. Une boîte aux lettres du Père Noël a également été installée dans les quatre bureaux d'information touristique de l'office de tourisme. Chaque enfant qui viendra y déposer sa lettre repartira avec un petit cadeau et une papillote. Une réponse sera apportée à toutes les lettres reçues.



GRAND JEU-CONCOURS DE L'AVEUT

Du 1er au 24 décembre... 1 cadeau par jour à gagner !

Centre socio-culturel de Chazelles-sur-Lyon

Mardi 22 décembre

14h à 16h: Contes d'hiver et jeux autour des mots

prix :2€/enfant (à partir de 6 ans)

sur inscription
Centre Socioculturel l'Equipage
16 rue de St Galmier
42140 Chazelles s/Lyon
0477549503

Centre Socioculturel l'Equipage

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS PARENTS ENFANTS

Pour les parents :

- Accompagnement dans la recherche d'un mode de garde
- Aide au contrat de travail
- Service fiche de paie
- Accompagnement dans la relation employeur/salarié
- Conférences, soirées thématiques, ...
- Temps d'animation enfants/parents (pendant les vacances scolaires)

Pour les enfants (de 0 à 6 ans) :

- Temps d'animation enfants/assistant maternels : temps d'éveil et de socialisation afin de permettre aux jeunes enfants de se rencontrer, de jouer et de découvrir.
- Projets et ateliers divers
- Sorties, visites, ...

Pour les assistants maternels :

- Proposition d'un plan de formations continues
- Temps d'animation enfants/assistants maternels : temps de professionnalisation des assistants maternels et d'éveil de l'enfant.
- Séances d'analyse de la pratique professionnelle
- Accompagnement des futurs assistants maternels
- Conférences, soirées thématiques, ...
- Relais jeux (prêt de jeux)

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

A Chazelles sur Lyon (16 rue de st Galmier) :

- Le mercredi de 9h00 à 12h00
- Le vendredi de 14h00 à 17h30

A Chevrières (Za Ville-Dieu, entrée à gauche de la crèche) :

- Le lundi de 9h00 à 12h00

NOUS CONTACTER

16 rue de St Galmier 42140 Chazelles sur Lyon

04.77.54.95.03 (Chazelles)

relaischazelles@wanadoo.fr

Centre socio-culturel l'Equipage

ADMR



Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) est le premier réseau associatif national de services à la personne.

Notre réseau propose de nombreux services répartis en quatre pôles : Enfance et parentalité, Accompagnement du handicap, Services et soins aux seniors, Entretien de la maison. L'association locale de Chazelles sur Lyon intervient sur les communes suivantes : Chazelles-sur-Lyon, Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Médard-en-Forez, Viricelles, Virigneux. L'association emploie 12 salariées, 166 familles aidées et 17 500 heures effectuées (chiffres de l'année 2019).

L'association locale de Chazelles est à la recherche de nouveaux bénévoles, pour sauvegarder nos emplois, nos aides auprès des familles et des personnes âgées, il faut absolument que des personnes s'engagent... Chaque association locale est gérée, animée par une équipe de bénévoles qui recrute le personnel, gère les plannings des interventions, va à la rencontre de la population locale pour cerner leurs besoins et par cette dimension humaine et solidaire de l'association, ils enrichissent les interventions des salariés auprès des personnes aidées.

Le rôle d'une équipe de bénévoles est :

- D'être à l'écoute des besoins,
- De rencontrer les personnes aidées et de rechercher la solution la plus adaptée,
- D'accomplir les formalités administratives pour une prise en charge de l'intervention,
- De recruter le personnel et d'organiser le travail.

C'est le Conseil d'Administration qui prend les décisions pour le bon fonctionnement de l'association.

ASSOCIATION DE CHAZELLES / LYON

12 rue Alexandre Séon
42140 CHAZELLES SUR LYON
Tél : 04 77 54 97 57
Email : mschazellesurlyon@fed42.admr.org
<https://www.admr.org/>

Vous aussi vous pouvez devenir bénévole à l'ADMR

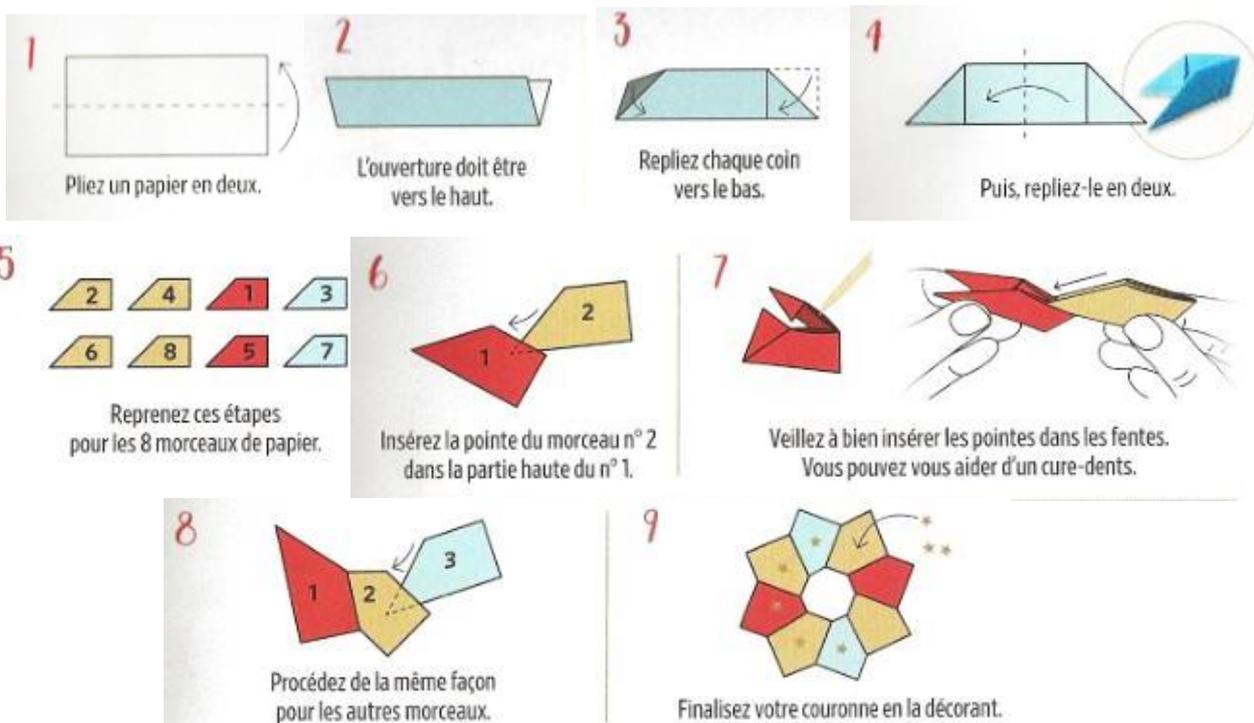
Bénévole à l'ADMR, pourquoi pas vous !
Apportez votre présence, votre écoute, votre amitié, pour être un acteur de proximité

Le petit écho de la Com'

**Confectionnez votre couronne de Noël en origami,
Une activité ludique à réaliser seul ou en famille ...**

Matériel :

- ❖ 8 feuilles de papier coloré 25x12.5cm
(Papier kraft, papier cadeau, partitions de musique...)
- ❖ Des ciseaux
- ❖ Une règle
- ❖ De la colle
- ❖ Un cure-dent



Elle pourra décorer votre table avec une bougie au centre ou être suspendue sur un mobile...

